

Chapitre V.

Les aléas du positionnement des acteurs de l'évaluation en matière de sécurité et de police



*par Sybille Smeets
et Carrol Tange*

Résumé

Dans le cadre de ce chapitre, nous examinons le destin commun des analystes civils des polices locales et des évaluateurs internes des contrats de prévention, tous deux actifs dans l'évaluation des politiques locales de sécurité et de prévention en Belgique. Pour ce faire, nous livrons un aperçu des enjeux de pouvoir entourant les savoirs que ces analystes et évaluateurs internes ont à produire afin de s'ajuster aux attentes et contraintes issues des différents acteurs, audiences et interlocuteurs de l'évaluation. En tant qu'opérateurs d'évaluation, de tels enjeux les conduisent en définitive à construire diverses formes d'expertise, caractérisées par leur polyvalence afin de se stabiliser comme acteurs forts et indispensables.

MOTS-CLÉS : Politiques de sécurité et de prévention ; évaluation ; analyse ; expertise ; Belgique

Abstract

In this chapter, we will analyze the common destiny of civilian analysts working with the Belgian local police and of intern evaluators of local safety and prevention settings. Both are active in the evaluation of local safety policies in Belgium. We will briefly examine the power issues surrounding the knowledge that those analysts and intern evaluators have to produce to be able to adjust to various expectations and constraints coming from various actors, audiences and interlocutors in the framework of the evaluation. In order to be able to stabilize themselves as strong and indispensable actors, such operators of the evaluation must build several forms of polyvalent expertise.

KEYWORDS : Safety and prevention policies ; evaluation ; analysis ; expertise ; Belgium

INTRODUCTION

Dans le présent chapitre, nous nous intéressons à deux acteurs centraux dans l'évaluation de dispositifs liés aux politiques publiques de sécurité et de prévention au plan local en Belgique : d'une part, les évaluateurs internes des plans stratégiques de prévention et de sécurité au sein des villes et communes belges et d'autre part, les analystes civils des polices locales. Les uns comme les autres sont censés alimenter les processus de « planification stratégique » des activités de prévention et de sécurité des entités au sein desquelles ils œuvrent.

Ces acteurs, et surtout les savoirs qu'ils produisent, sont pris au cœur d'enjeux de pouvoirs qui entourent l'évaluation impliquée dans la mise en place et l'administration d'instruments de planification de l'action publique (Lascoumes et Le Galès, 2004 et 2009). A ce titre, ils contribuent à la construction d'un savoir « politique ». L'évaluation implique en effet toujours une dimension politique, au sens où elle vise à répondre à des questions destinées à produire de l'action politique (Lacroix et Tange, 1997, 7) et est en outre intrinsèquement liée à la prise de décision politique quant aux besoins jugés prioritaires et à l'allocation des ressources publiques (Greene, 1994). Mais l'évaluation est également susceptible d'être politique en un sens plus prosaïque, comme « objet de marchandages ». Elle peut, en effet, être amenée à remplir des objectifs différents, à même d'entrer en concurrence, voire en conflit, car elle s'adresse à de multiples audiences et interlocuteurs : à la fois à des groupes et individus qui ont des intérêts dans le dispositif ou programme évalué (décideurs politiques, commanditaires de l'évaluation, acteurs et bénéficiaires, médias, milieux scientifiques, associatifs ou militants et citoyens eux-mêmes) et à des groupes et individus que l'on mobilise pour l'évaluation (Greene, 1994). Tous peuvent être en compétition dans la manière de produire, d'interpréter et d'utiliser les résultats de celle-ci, bien au-delà de considérations scientifiques, méthodologiques ou techniques. Les préoccupations des uns et des autres, et leurs priorités, ne sont donc ni forcément cohérentes, ni forcément consensuelles.

Dans le cadre donné à leurs activités, les savoirs produits par les évaluateurs internes et les analystes civils des polices locales sont dès lors quasi inévitablement sources de conflits. En tant qu'opérateurs de ces évaluations, ils sont également souvent pris dans de multiples affiliations, parfois de multiples loyautés, qui imposent d'adopter des postures diverses face aux différentes attentes à leur égard et à l'égard de l'évaluation. En particulier, concernant cette dernière, les attentes sont parfois peu réalistes quant aux possibilités réelles de la « mesure » des effets de l'action. Dans les limites de la présente contribution, nous proposons modestement de poser la question de savoir comment ces opérateurs « s'en sortent », c'est-à-dire comment ils font face à un ensemble de contraintes découlant des négociations et ajustements réciproques permanents entre les audiences et les interlocuteurs, et avec ceux-ci. L'examen des réalités de deux fonctions productrices de savoirs, prises au

cœur de processus d'évaluation des politiques de sécurité et de prévention au niveau local, a été réalisé au départ de la parole et du vécu de leurs acteurs.

Les fruits de ce travail seront évoqués en trois temps. Dans un premier temps, nous reviendrons sur quelques considérations méthodologiques qui ont guidé notre analyse (1). Dans un second temps, après avoir planté brièvement le décor, c'est-à-dire présenté les acteurs, qui ils sont et ce qu'ils font, ainsi que qui sont leurs audiences et interlocuteurs dans le contexte institutionnel belge, nous relèverons les convergences et divergences de leur situation ou contexte en tant que « groupes professionnels » qui partagent à certains moments une condition commune (2). Sur la base de ces éléments de théorisation encore très substantive, nous nous intéresserons ensuite aux tensions et conflits (potentiels ou réels), mis en évidence par les acteurs eux-mêmes, entourant les savoirs qu'ils produisent (3). Ce sera l'occasion d'évoquer comment ces opérateurs s'accommodent de - « vivent avec » - ces tensions et conflits entourant les savoirs qu'ils produisent. On notera déjà que, même si quelques éléments seront présents dans notre analyse, nous n'aborderons pas de manière spécifique les modalités de résistance aux récupérations et détournements de ces savoirs que vivent ces évaluateurs internes et analystes civils des polices locales.

1. QUELQUES CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES

La récolte de la parole et l'observation du vécu des analystes civils ont été étudiés au moyen d'une immersion de plus d'un an (2015-2016) au sein de quatre corps de police locale belge. Cette étude a été menée dans le cadre d'une recherche au sein de l'Institut national de criminalistique et de criminologie (Tange, 2017). Les données sur les évaluateurs internes sont issues de six *focus groups* qui, eux, ont été organisés dans le cadre d'une recherche-action visant à concevoir un outil d'évaluation d'impact des plans stratégiques de sécurité et de prévention ; cette recherche a été financée par le Service public fédéral (Ministère) de l'Intérieur belge. Ces *focus groups*, qui se sont tenus lors de la première phase de cette recherche (de février à avril 2017), ont permis de réunir les personnes en charge de l'évaluation au niveau local, sélectionnées sur la base d'un échantillon diversifié de communes du point de vue de leur taille, leur degré d'urbanisation et leurs caractéristiques socio-économiques : soit des évaluateurs internes et fonctionnaires de prévention. Il s'agissait d'interroger les expériences actuelles en matière d'évaluation ainsi que les limites et possibilités quant à l'évaluation d'impact. Les *focus groups* ont été organisés par région - flamande, bruxelloise et wallonne -, en français et en néerlandais (Caprasse, Brutyn et collab., 2017). Afin de saisir les évolutions des expériences, ces données ont été complétées par celles issues d'entretiens semi-directifs, qui ont été administrés dans le cadre d'un mémoire en criminologie portant sur la fonction des évaluateurs internes (Nolet, 2009).

Il ne s'agit donc pas de matériaux récoltés de manière spécifique afin de répondre à notre question. Celle-ci a plutôt émergé des discussions entre les auteurs des résultats de recherche des projets évoqués. A ce titre, les fruits des recherches sur lesquelles les données s'appuient se présentent d'abord sous la forme de théories substantives, constituant le fruit d'un travail empirico-analytique. Les recherches sur lesquelles la présente contribution se basent constituent à cet égard typiquement l'univers de travail spécifique « sur lequel le chercheur travaille et qui est à sa portée » (Pires, 1997, 24). Leurs reprise et poursuite dans le cadre de réflexions croisées constituent dès lors plutôt un effort de théorisation formelle, reposant cette fois sur un travail analytico-théorique déployant ces théories substantives dans un univers théorique plus général (Laperrière, 1997, 384 ; Pires, 1997 ; Glaser et Strauss, 2010).

Sur la base du sentiment que ces acteurs partageaient un sort professionnel, nous sommes ainsi retournés dans les matériaux de nos deux recherches. Ceux-ci ont été en partie revisités pour cette contribution. Ne constituant pas le fruit d'un projet planifiant à l'origine l'étude concomitante de ces deux types d'acteurs, l'exercice exploratoire de comparaison auquel nous nous livrons ici s'est cependant avéré riche d'enseignements. Il nous a permis de dégager diverses hypothèses à discuter qui, en s'inspirant du cadre théorique proposée par D. Monjardet (1996), articulent les dimensions professionnelle (liées notamment au statut et à la formation des acteurs) et organisationnelle (renvoyant principalement aux positionnements quotidiens de ceux-ci), ainsi que la portée institutionnelle de l'instrument dont ces acteurs sont les opérateurs (renvoyant notamment à leurs audiences). Affinant un travail de théorisation empirico-analytique partant des catégories mobilisées par les acteurs, ces hypothèses mobilisent certaines notions dans des champs divers, en particulier ceux de la sociologie des routines, de (la) traduction et de l'expertise (cf. *infra*).

2. LES PROTAGONISTES DE L'ÉVALUATION

Nous nous intéressons au travail d'acteurs émergeant (les évaluateurs internes liés aux politiques publiques de sécurité et de prévention au plan local), voire s'affirmant (les analystes stratégiques des polices locales) dans le contexte institutionnel belge de la fin des années 1990. Il est dès lors nécessaire d'en présenter quelques caractéristiques essentielles, à commencer par le caractère changeant de ce dernier. Ce contexte est en effet émaillé tant par l'affirmation rapide, sous l'impulsion des autorités fédérales, de nouvelles politiques en matière de sécurité et de prévention depuis le tournant des années 1990, que par une réforme historique de l'ensemble du paysage policier belge. Les deux s'accompagneront de l'imposition croissante de nouveaux instruments d'action publique d'inspiration managériale, mettant l'accent sur l'approche par projets, ainsi que sur la définition, le suivi et l'évaluation de priorités (Poulet, 1995 ; Tange, 2017).

Le paysage institutionnel dans lequel s'insèrent les autorités et audiences potentielles des acteurs concernés ici est caractérisé par un fédéralisme et un localisme importants, qui se répercutent également sur le plan des politiques de prévention et de sécurité. En l'occurrence, les autorités sont essentiellement les bourgmestres (gouvernements locaux) pour la police locale et le ministre de l'Intérieur (gouvernement fédéral) pour la police fédérale (l'autorité fédérale est relayée en partie par les gouverneurs au niveau de chaque province). L'évolution des relations entre ces autorités est caractérisée par une tendance au développement d'un fédéralisme d'exécution, où les autorités fédérales impulsent, voire financent, mais laissent notamment au niveau local le soin d'exécuter. Dans le cadre du financement de bon nombre d'initiatives en matière de sécurité et de prévention par le fédéral, s'est ainsi développée dans le courant des années 1990 une importante logique de contractualisation des rapports entre niveaux fédéral et local. Un nombre important de projets et d'acteurs locaux doivent leur existence à des subsides supralocaux, principalement du Ministère de l'Intérieur fédéral. Ceux-ci ont connu de nombreuses restructurations depuis, dont la disparition en 2002, suite à la réforme des polices, des projets policiers. Les plans contractualisent les rapports entre niveaux de pouvoir. Ils sont une occasion pour les pouvoirs supralocaux d'impulser, *via* diverses obligations, leurs vues sur le développement d'une sécurité locale (Smeets, 2006).

Sur le plan policier, la Belgique connaissait, jusqu'au vote de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré (Moniteur Belge, 5.I.1999), trois services de police générale : la police judiciaire près les parquets, la gendarmerie (fédérale) et la police communale. Incarnant une réforme historique, cette loi prévoit la mise en place d'une seule structure policière à deux niveaux autonomes, le niveau fédéral et le niveau local, assurant ensemble la fonction de police intégrée sous les auspices d'autorités distinctes. Une zone de police, placée sous la direction de son chef de zone, est susceptible d'être constituée d'une ou plusieurs localités (villes et/ou communes). La police locale assume toutes les missions de police administrative et judiciaire « nécessaires à la gestion des événements et des phénomènes locaux ainsi que l'accomplissement de certaines missions de police à caractère fédéral ». La police fédérale, quant à elle, assure sur l'ensemble du territoire les missions spécialisées et supralocales de police administrative et judiciaire, ainsi que des missions d'appui aux polices locales et aux autorités de police « dans le respect des principes de spécialité et de subsidiarité ». Mais plus qu'une intégration marquante des structures, un impact plus discret, potentiellement bien plus décisif pour la fonction policière, passe par sa consécration de nouveaux instruments, similaires à ceux déployés dans le cadre du financement d'initiatives locales de sécurité et de prévention par les autorités fédérales. En effet, outre les changements structurels évidents, la réforme de l'appareil policier belge introduit de manière plus discrète l'obligation de planifier les actions à tous les niveaux de la nouvelle police intégrée et de justifier les priorités de cette planification par une analyse (Tange, 2017).

a. Les acteurs et opérateurs de l'évaluation

La fonction d'évaluateur interne existe officiellement au sein d'un certain nombre de villes et communes belges depuis 1996. Désignés aux côtés des responsables des projets de prévention pour chaque ville ou commune (fonctionnaires de prévention) afin d'évaluer les dispositifs inscrits dans des plans stratégiques de sécurité et de prévention (anciennement contrats de sécurité), ces évaluateurs internes sont financés par ces plans. S'ils dépendent à cet égard de la reconduction de ceux-ci, ils sont cependant intégrés au personnel communal et doivent rendre des comptes à l'autorité locale. Cette « double casquette » ne sera pas sans impact sur le contenu des évaluations internes (Smeets, 2010). Ils sont aujourd'hui surtout chargés de faire un diagnostic local de sécurité (DLS). A ce titre, en 2005, un guide méthodologique pour un diagnostic local de sécurité est proposé aux localités (Direction générale politique de sécurité et de prévention, 2005). Il préconise de rédiger la partie « diagnostic » sur la base notamment d'une description de « l'insécurité objective » (statistiques policières et judiciaires, nombre de sanctions administratives communales) et d'une description de « l'insécurité subjective » (Moniteur de sécurité). Dans ce cadre, le diagnostic doit « se focaliser sur les priorités fédérales (...) notamment des délits contre les biens, technoprévention, nuisances sociales, lutte contre la toxicomanie, violence et protection de certains groupes fragilisés au sein de la population » (Moniteur de sécurité, 69-70). Les évaluateurs internes sont aussi chargés de coordonner les rapports d'activité, qui font office d'évaluation. En pratique, ces rapports sont très parcellaires, se limitant à faire l'inventaire des actions en cours et le bilan de l'effectivité des dispositifs, des engagements de personnel et de l'utilisation des budgets. Quant aux DLS, obligatoires depuis 2007, ils s'appuient encore largement sur des chiffres produits par d'autres instances (renvoyant aux statistiques policières et, jusqu'en 2009, aux résultats du Moniteur de sécurité¹), le nombre de rapports rendus par les acteurs de terrain ou, plus exceptionnellement, de petites enquêtes très localisées et limitées portant sur la satisfaction des habitants ou leur perception des problèmes de sécurité, parfois contextualisées par des données socio-économiques, démographiques et urbanistiques, notamment afin de relativiser les chiffres de la criminalité. Ces DLS sont également illustrés d'encarts de « bonnes pratiques » ou de « témoignages ». Leur qualité varie dès lors fortement d'une localité à l'autre, suivant les moyens donc celle-ci dispose et suivant le degré d'intégration des subsides et des niveaux de pilotage des politiques de sécurité ainsi que le soutien des autorités locales (Smeets, 2010).

Voyons maintenant ce qui concerne les analystes civils des polices locales. Si des analystes, qualifiés de « stratégiques », apparaissent bien avant la réforme des polices de 1998 au sein de la gendarmerie belge et dans une moindre mesure au sein des polices judiciaires près les parquets, l'introduction d'une telle fonction au sein des polices locales est bien plus clairement le fruit indirect de cette réforme. En effet, sur le plan structurel et comme déjà mentionné, la loi du 7 décembre 1998 a organisé une structure policière à deux niveaux, fédéral et local, assurant ensemble la fonction

de police (Moniteur Belge, 5.I.1999). Au moment du vote de cette loi de réforme, l'analyse stratégique avait déjà été développée au sein de la gendarmerie sous la forme spécifique d'un cycle d'analyse articulé au cycle du développement de la politique policière. L'introduction de son principe au plan local, hormis quelques expériences assez limitées, a largement découlé de l'imposition d'impératifs nouveaux de développement d'une politique policière locale structurée au moyen d'un instrument testé fin des années 1990 : le plan zonal de sécurité. Depuis la réforme, l'activité de la nouvelle police intégrée est en effet censée s'inscrire dans un cadre défini par une série de plans de politique de sécurité et/ou de police, se situant à différents niveaux dont ils expriment l'intégration : la politique criminelle fédérale (Plan fédéral de sécurité en 2000), la politique policière fédérale (*via* un plan national de sécurité), les politiques policières locales (*via* des plans zonaux de sécurité) et les politiques locales de sécurité propres à chaque entité locale (notamment, les plans stratégiques de sécurité et de prévention). Dans ce cadre, l'introduction de la fonction d'analyste civil dans les polices locales demeure jusqu'à ce jour une prérogative des chefs de zone. Elle s'est traduite concrètement par l'engagement de ceux-ci dans un certain nombre de zones de police. Il s'agit alors, la plupart du temps, d'une fonction inédite dans des zones de police elles-mêmes créées de fraîche date. Les analystes civils travaillent au sein des états-majors de la police locale, auxquels ils sont censés fournir des outils chiffrés, des tableaux, des cartes et des analyses. Leurs activités sont principalement de récolter de l'information, les transformer en données, les calculer et, en principe, les interpréter au profit d'acteurs assumant des fonctions exécutives dans leur zone.

Après cette brève présentation, on peut déjà souligner un certain nombre de convergences et de divergences entre ces deux groupes professionnels. Au chapitre des convergences, on relève pour commencer qu'il s'agit, dans un cas comme dans l'autre, de fonctions qui trouvent l'opportunité de leur création dans le cadre de la mise en place d'instruments de planification et de contractualisation de l'action publique (Kaminski, 2002 ; Smeets et Tange, 2005). Elles partagent à cet égard un certain nombre de caractéristiques que l'on a pu mettre en évidence à propos de diverses nouvelles fonctions et nouveaux acteurs des politiques de prévention et de sécurité en Belgique (Smeets, 2006). Cette nouveauté prend place dans un cadre réglementaire imprécis, auquel s'ajoute un flou sur le contenu de leurs rôles et missions. Ce sont des métiers qui se construisent concrètement par adjonction et retrait de tâches, au quotidien, en fonction des moyens et de la négociation au jour le jour de la place des acteurs (Smeets, 2006 ; Tange, 2017). De telles fonctions sont souvent des « fonctions valise », recouvrant des mises en œuvre fort contrastées, si ce n'est en ce qu'elles partagent un caractère instrumental par rapport à diverses fonctions exécutives leur préexistant. Il s'agit en définitive de groupes professionnels vagues, peu connus non seulement en dehors de leur institution d'appartenance, mais aussi en interne, où on ne sait pas trop ce qu'ils font ou ce qu'ils peuvent faire (Smeets, 2006 ; Caprasse, Brutyn et collab., 2017 ; Tange, 2017). Ces groupes partagent dès lors une identité professionnelle à construire ou à

stabiliser. C'est d'autant plus vrai qu'il s'agit, en outre et comme le déplorent les acteurs rencontrés, de fonctions dont les activités de production d'évaluations sont particulièrement dépendantes des timings des politiques publiques (notamment de la périodicité des plans). Mais dans leurs métiers respectifs, ce qui ressort également est que ces fonctions sont tout autant dépendantes des acteurs de terrain pour leur accès à certaines données (et notamment des données de qualité). Qu'il s'agisse de données externes et contextuelles ou de données produites en interne par d'autres, celles-ci constituent des enjeux divers. Il peut s'agir d'un enjeu d'encodage effectif et de qualité par les acteurs policiers de terrain pour les analystes civils, ou d'un enjeu d'existence pure et simple de données récoltées par les acteurs de terrains et les responsables des dispositifs pour les évaluateurs internes.

Ces multiples dépendances sont accentuées par le fait que les analystes civils et les évaluateurs internes ne font, ni les uns ni les autres, partie d'instances d'évaluation que l'on peut qualifier d'indépendantes ou externes. Ces acteurs sont au contraire *insérés* dans les organisations qu'ils évaluent et se retrouvent dans un rapport important de proximité avec les fonctions exécutives (fonctionnaire de prévention, voire autorités locales, pour les évaluateurs internes ; chefs de zone et directeurs au sein de la police locale, pour les analystes civils). Ceci étant dit, ces deux fonctions partagent, par rapport aux acteurs de leurs institutions respectives, une posture transversale. Analystes et évaluateurs internes occupent en principe une place de « quasi externe », « en surplomb » des projets et des dispositifs « opérationnels » qu'ils évaluent et de ce fait, en théorie, « au-dessus de la mêlée » (Caprasse, Brutyn et collab., 2017). Cela explique d'ailleurs, surtout pour les analystes civils, que ces opérateurs d'évaluation ne soient pas toujours bienvenus, dans la mesure où leurs fonctions sont perçues parfois comme « hiérarchiques » (Tange, 2017, 141-144).

Mais les évaluateurs internes et les analystes civils des polices locales n'en divergent pas moins sur bien des points conditionnant largement leur place dans leurs institutions respectives. Sur le plan des conditions de travail, par exemple, les évaluateurs internes sont potentiellement plus précaires dans la mesure où le renouvellement de leur contrat demeure en principe soumis à celui des financements supralocaux des dispositifs dont ils sont chargés d'assurer l'évaluation (Smeets, 2010). De leur côté, les analystes civils sont des membres inscrits au cadre civil de leur corps de police, en tant que conseillers (statut découlant de leur niveau de qualification universitaire). En matière de formation également, analystes civils et évaluateurs internes se distinguent dans une large mesure. Les analystes civils locaux peuvent être titulaires du brevet d'analyste stratégique s'ils ont suivi avec succès la formation organisée, jusqu'à il y a quelques années encore, par la police fédérale - l'absence de ce brevet ne constitue toutefois pas un obstacle à l'accès à la fonction au plan local (l'analyste civil ne peut alors porter le titre d'analyste stratégique, réservé aux brevetés) (Tange, 2017, 70). Les évaluateurs internes, quant à eux, n'ont pas même cette possibilité de formation initiale spécialisée. Ils doivent pour une large part se reposer sur leur formation antérieure (souvent en sciences

sociales ou humaines), ainsi que sur l'échange de bonnes pratiques. Ils insistent ainsi sur le fait qu'ils apprennent souvent leur métier sur le tas (Caprasse, Brutyn et collab., 2017).

Vu qu'ils occupent des fonctions instrumentales au bénéfice de figures d'autorité dont ils dépendent directement ou indirectement, les analystes civils se distinguent à leur tour des évaluateurs internes par des relations plus diversifiées et variables, s'inscrivant dans une logique de « clientèle » (Tange, 2017, 331-347). Une telle logique se manifeste par un impératif d'adaptabilité et l'investissement très individualisé de relations avec les membres de la hiérarchie de leur corps de police : il s'agit de les entretenir constamment. Cette variabilité des situations locales est encore accentuée par l'importance de facteurs, tels le rattachement organisationnel et leur localisation physique, c'est-à-dire plus ou moins « près » du chef de corps (Tange, 2017, 146-149). Comme on l'a déjà souligné, le positionnement des évaluateurs internes est par ailleurs grandement compliqué par leur « double » casquette découlant de leur situation de membres du personnel communal financés par le niveau fédéral. Ils doivent à ce titre évaluer la politique de leurs autorités locales, à leur profit *et* au profit des autorités subsidiaires. D'autre part, ils sont susceptibles de n'exercer cette fonction qu'à temps partiel (en particulier dans les plus petites communes). Ils la cumulent alors éventuellement avec celle de fonctionnaire de prévention et/ou de responsable de l'un des dispositifs du plan stratégique qu'ils doivent aussi évaluer (Nolet, 2009 ; Smeets, 2010 ; Caprasse, Brutyn et collab., 2017).

Quand je suis arrivé à X, il n'y avait pas d'évaluateur interne ; il y avait un fonctionnaire de prévention qui faisait les deux. (...) Comme contrainte de travail, j'ai mis que la fonction est double/triple/multiple. On m'a présenté la fonction comme gestion et évaluation de projets, au moins à 80%. Mais c'est un peu l'inverse : il y a beaucoup de GRH [gestion de ressources humaines]. Par exemple, là on vient de recruter deux éducateurs, eh bien je vérifie les candidatures, je participe aux entretiens. Ce n'est finalement pas mon métier, d'ailleurs je ne suis pas sûre que je sois compétente là-dedans. Et donc, c'est un peu de tout... (extrait d'entretien avec des évaluatrices internes, issu de la recherche de Caprasse, Brutyn et collab., 2017).

On mentionnera encore que le positionnement des analystes civils au sein des corps de police locale est, dans une certaine mesure, compliqué par leur statut de civil, et majoritairement féminin. Les analystes civils dépendent dès lors des conceptions policières dominantes marquées par une ignorance fréquente de ce que permet l'analyse, surtout dans la mesure où ce potentiel émane de civils qui n'ont pas eu accès à « l'expérience policière opérationnelle », seule garante selon certains de la validité d'un savoir sur la police. Seuls certains officiers ont ainsi une vision de ce qu'ils peuvent offrir et font une place à part entière à leur savoir analytique, c'est-à-dire à leur expertise en matière de chiffres mais aussi par rapport aux réalités opérationnelles, même si ce savoir n'est pas empirique (Tange, 2017, 358-364).

Avoir une telle vision est lui reconnaître une compétence technique, mais aussi un rôle à assumer en matière d'interprétation. (...) Dans un contexte où le chiffre présente une forte sensibilité organisationnelle, pour le chef de zone également, avoir une « vision » à propos de l'instrument que constitue l'analyse, c'est en connaître les risques autant que les possibilités (Tange, 2017, 173-174).

On notera toutefois que ces divergences ne caractérisent pas forcément toutes un partage entre analystes civils et évaluateurs internes. Elles sont plutôt la conséquence d'une variété de situations locales, renvoyant à des conceptions et politiques propres aux acteurs locaux. Ainsi, s'agissant des analystes :

Si [l'ouverture volontaire à ce que les analystes peuvent offrir] est conditionnée, au niveau de son principe, par une question de confiance, elle l'est également, cette fois au niveau de ses modalités, par les compétences des membres de la hiérarchie recourant aux services des analystes. Le principe même de la reconnaissance d'une certaine expertise à l'analyste pose immédiatement la question de la connaissance par son interlocuteur de cette expertise, des possibilités de l'analyste, et plus généralement de ce que l'on peut faire faire à l'analyse, et comment. (...)

Afin de compenser la méconnaissance de leur travail et de ses possibilités, les analystes réalisent dès lors déjà un important travail de traduction au niveau des demandes qui leur sont adressées. Car celles-ci sont souvent peu claires. Elles sont susceptibles d'être largement interprétées, surtout lorsque la réponse recherchée par l'analyste ne peut s'appuyer sur des réponses routinisées pour faciliter les choix techniques à faire ou anticiper les options possibles (Tange, 2017, 186).

b. Les audiences et les interlocuteurs de l'évaluation

Du côté des audiences de l'évaluation, c'est-à-dire de la diversité des acteurs auxquels s'adresse l'évaluation et qui sont susceptibles d'y avoir un intérêt, on peut distinguer des audiences directes, qui sont plus internes à l'institution dont relèvent les opérateurs ou qui interviennent à tout le moins dans le financement de celle-ci, et des audiences indirectes, externes à l'institution et plutôt en posture d'utilisateur ou bénéficiaire de ses services. Parmi celles qui interagissent plus directement avec le travail des évaluateurs et analystes, nous avons encore précisé les catégories de J. Greene (1994) en distinguant celles qui sont prioritaires (on y retrouve notamment, mais pas seulement, les commanditaires des évaluations) de celles plus secondaires (interagissant le plus souvent au titre d'interlocuteurs, même si certains commanditaires pèsent éventuellement moins sur le travail des opérateurs).

	Evaluateurs internes (Smeets, 2010 ; Caprasse et Brutyn, 2017)	Analystes (Tange, 2017)
Audiences prioritaires (internes) (internes aux subsides)	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités subsidiantes régionale ou fédérale (commanditaire) - Autorités locales (commanditaire) - Responsables des dispositifs (interlocuteurs) 	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de corps (commanditaire) - Directions (commanditaire) - Responsables de services (commanditaire) - Autorités locales (commanditaires ou interlocuteurs, selon le type de comptes à rendre (directement, ou indirectement) à d'autres niveaux de pouvoir)
Audiences secondaires	<ul style="list-style-type: none"> - Police (interlocuteurs) - Acteurs des dispositifs (interlocuteurs) - Médias 	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités locales (commanditaires ou interlocuteurs)
Audiences indirectes (externes)	<ul style="list-style-type: none"> - Citoyens - Usagers et bénéficiaires des programmes (fournisseurs de données) - Administrations d'autres niveaux de pouvoir 	<ul style="list-style-type: none"> - Médias - Citoyens - Administrations d'autres niveaux de pouvoir

Comme on le voit, formellement, les audiences prioritaires sont au premier chef les autorités fonctionnelles et/ou subsidiantes, plus clairement en posture de commanditaires de l'évaluation. Mais on y retrouve également des figures qui appartiennent à la même organisation que les opérateurs de l'évaluation, et qui sont à ce titre susceptibles de constituer également des interlocuteurs dans le cadre de la réalisation de celle-ci. Les audiences secondaires sont alors le plus souvent des partenaires locaux quotidiens de leur organisation ou qui, considérées comme externes car n'étant ni commanditaires ni interlocuteurs, interagissent à tout le moins directement et fréquemment avec celle-ci à propos de l'évaluation. Quant aux audiences indirectes, elles sont pour leur part plus clairement identifiées comme externes. Bon nombre de ces audiences sont aussi impliquées à d'autres titres, comme interlocutrices dans le cadre de la réalisation de l'évaluation (surtout dans le cadre de la fourniture de données aux opérateurs), tant pour les évaluations opérées par les évaluateurs internes que pour celles qui impliquent les analystes. Ces diverses catégories d'audiences ne sont toutefois pas impliquées selon le même degré dans un cas ou dans l'autre.

En pratique cependant, il ressort de nos recherches que les audiences privilégiées par nos opérateurs peuvent être plus ciblées, tant vers celles pour qui nos acteurs « ont envie » d'évaluer, que vers celles pour lesquelles ils jugent « utiles » d'évaluer. Ainsi, on constate que si les autorités locales et les responsables ou acteurs des dispositifs des plans stratégiques sont des audiences clairement

prioritaires pour les évaluateurs internes, en termes d'envie et d'utilité, ces derniers se méfient par contre des autorités subsidiaires qui financent pourtant leur contrat. D'une certaine manière, les évaluateurs internes privilégient, dans leur vision idéale, une évaluation qui vise à améliorer les projets (Caprasse, Brutyn et collab., 2017).

Une évaluation formative doit ainsi, pour la majorité de ces évaluateurs, permettre de mieux cerner ou définir ce qui pose problème et de réorienter, le cas échéant, la politique locale en matière de sécurité. L'objectif n'en est pas de contrôler les projets *a posteriori* (évaluation « certificative »), à l'aune d'indicateurs et d'outils de « mesure ». Cette vision se trouve d'autant plus valorisée par le fait que les évaluateurs rencontrés mettent en cause la fiabilité et la pertinence de tels procédés (surtout les statistiques policières), sans compter qu'ils sont associés au risque de voir ces projets disparaître. Au niveau local, certaines villes et communes - généralement les plus importantes - percevront aussi l'évaluation comme instrument de communication politique et de publicité à l'attention des habitants, de l'opposition et des pouvoirs supralocaux. Cette « instrumentalisation » des évaluations est souvent soutenue, voire encouragée, par les évaluateurs internes dans la mesure où cela permet aussi de favoriser des audiences qui sont théoriquement secondaires ou indirectes (les médias et la population) (Smeets, 2010 ; Caprasse, Brutyn et collab., 2017).

Les analystes civils des polices locales rencontrés, qui sont engagés à l'initiative du chef de corps (à tout le moins celui alors en poste) sont pour leur part plus partagés. D'une part, ils privilégient un certain réalisme par rapport aux rendez-vous périodiques de gestion stratégique avec la direction du corps et les autorités locales, ce qui les conduit à favoriser ces audiences en particulier. D'autre part, ils ont un réel désir d'apporter une plus-value au « vrai travail policier », à l'opérationnel et aux officiers qui l'incarnent ; ils favorisent alors plutôt les responsables de ces services (Tange, 2017, 370-382). Constituée autour de la fourniture de chiffres et de données à la direction, l'analyse stratégique est un travail d'analyse très orienté vers les impératifs du plan zonal de sécurité et la politique du chef de corps. Ces politiques s'articulent à la tenue de réunions annuelles ou pluriannuelles (internes ou avec des autorités de police) à propos desquelles les analystes évoquent très souvent le caractère de « grands messes » auxquelles personne ne semble accorder d'intérêt, sauf en contexte d'austérité budgétaire qui aura un impact clair sur les moyens attribués à la zone. Lorsqu'un investissement dans de tels séminaires stratégiques n'est pas possible, les analystes tendent alors à s'impliquer dans d'autres domaines d'activités, en particulier le suivi à plus court terme de priorités et de projets du plan zonal. Un tel suivi peut être organisé à l'approche des « grands messes », ou lors de réunions avec les pilotes des projets. Dans ce cadre, l'analyste peut donc investir un rôle de « signal » ou de quasi-pilotage de l'action policière à court et moyen terme, sous la forme d'une analyse parfois explicitement qualifiée de « tactique ». Elle s'engagera par exemple dans l'identification de séries de faits au profit de responsables subalternes, à la fois audiences et interlocuteurs vis-à-vis des analystes (Tange, 2017, 154-158).

Au-delà des priorités des audiences privilégiées par le cœur ou la raison, certaines des relations à ces audiences sont aussi affectées par une proximité institutionnelle inscrite au principe même de leur création et par le biais de l'ancrage institutionnel de ces acteurs. Que cette création d'une nouvelle fonction soit le fruit d'une imposition directe par des autorités subsidiaires (évaluateurs internes) ou celui d'une initiative prise en réaction à l'imposition d'instruments d'évaluation (analystes), elle constitue une manifestation de l'enjeu typique de maîtrise des savoirs associés au processus de pilotage et de contrôle de l'action publique (Trépos, 1996 ; Lascoumes et Le Galès, 2004).

Ainsi, qu'ils le déplorent ou non, les évaluateurs internes et analystes civils n'inscrivent pas leur travail dans le cadre d'instances indépendantes. Ils ont à naviguer, comme on l'a déjà mentionné, entre des préoccupations et priorités d'audiences multiples qui ne sont pas forcément cohérentes ou consensuelles, mais qui n'en restent pas moins à prendre en considération à des degrés divers. Plus encore, l'examen croisé des situations entourant le travail des évaluateurs internes et analystes dénote que ces **audiences de l'évaluation** sont non seulement en compétition potentielle ou réelle pour l'interprétation et l'utilisation de cette évaluation (maîtrise des savoirs), mais également pour **la maîtrise de la production même de ce savoir** (constituant précisément la raison de l'introduction de certains de ces opérateurs d'évaluation) (Tange, 2017, 176-184).

Lorsqu'il s'agit de conflits liés à la **maîtrise de la production du savoir**, qui mêlent les questions d'accès à certaines informations, chiffres ou données existant déjà dans divers systèmes ou qui demeurent à produire, la situation se présente de façon encore plus complexe. Les « évalués » (acteurs et responsables des services ou des projets) sont souvent des fournisseurs de données, dont dépendent donc les évaluateurs internes et les analystes pour faire leurs évaluations. Ceux-ci sont ainsi parfois confrontés à des refus de production ou de fourniture de ces données, ou à des résistances à l'accès à celles-ci. Ces barrages peuvent se manifester par de la mauvaise volonté, des délais supplémentaires, des fournitures partielles, voire parfois par une livraison de données de mauvaise qualité (Caprasse, Brutyn et collab., 2017 ; Tange, 2017). Sur ce dernier point en particulier, il est remarquable que, concernant les polices, malgré l'obligation stricte d'encoder un certain nombre d'actes ou d'événements policiers, de sérieux problèmes peuvent se rencontrer sur le plan de la qualité de ces « encodages », surtout quand les rédacteurs et les encodeurs n'y voient aucun « retour sur (leur) investissement ». Pour peu qu'une tâche ou un fait ne soit pas valorisé ou perçu comme essentiel, l'encodage dans divers systèmes constitue de manière irrémédiable une surcharge aux yeux de « l'opérationnel », au mieux un « mal nécessaire », au pire une tâche négligée ou mal exécutée. L'exemple typique est celui des cambriolages, manifestement peu valorisés par les policiers de terrain, quand bien même il s'agit là d'une priorité du plan de sécurité de leur zone (Tange, 2017, 166).

Que ce soit pour les communes ou les polices locales, les informations, chiffres ou données fournies aux opérateurs de l'évaluation sont ainsi doublement sensibles pour les services et projets évalués. Ils le sont d'abord en termes organisationnels, puisqu'ils servent de base à un regard extérieur sur la qualité des services et projets évalués, et sur la qualité du travail individuel de leurs membres et responsables. Mais ils sont également sensibles en termes professionnels, car la fourniture de ces informations, chiffres ou données signe la fin d'un monopole de la détention et dès lors, de l'interprétation de ceux-ci. Les acteurs et responsables de services et de projets concernés peuvent ainsi estimer perdre le contrôle de la traduction de leurs activités en chiffres qui permettent de rendre visibles et de mesurer celles-ci (cf. *infra*), voire être dépossédés de leur expertise dans l'interprétation de ces chiffres (Tange, 2017, 195-197). Cette sensibilité peut d'ailleurs se manifester sous la forme de l'établissement ou de l'entretien d'une certaine concurrence dans la production et l'interprétation des données. C'est par exemple le cas lorsque les analystes civils n'ont pas l'exclusivité de la production de chiffres mais la partagent avec d'autres services de leur propre corps de police (Tange, 2017, 273-276). Mais cette concurrence peut également s'établir entre la police et des autorités locales qui ne souhaitent pas dépendre de la première et préfèrent avoir « leurs chiffres », quitte à prendre, aux yeux des analystes civils, le risque d'avoir des chiffres divergents de ceux de la police (Tange, 2017, 237-238). Dans le cas des évaluateurs internes, il semble que ce soit précisément avec la police locale que l'accès aux données soit le plus hasardeux. Certains se plaignent en effet de n'avoir même jamais reçu de réponse à leur demande, même si celle-ci est passée par une autorité locale qui a pourtant également autorité de police locale, ou d'avoir reçu des réponses négatives sans justification. Certains évaluateurs internes soulignent à cet égard la quasi-impossibilité d'avoir des données produites par la police si on ne connaît pas personnellement un analyste civil ou un responsable policier « bien placé » (Caprasse, Brutyn et collab., 2017).

Ce que met également en évidence la comparaison des situations des deux opérateurs d'évaluation étudiés, c'est que la maîtrise de la production peut aussi être une manière de faciliter la **maîtrise des savoirs produits**, dès lors que ceux-ci sont estimés constituer un enjeu pour les diverses audiences. Ce qui peut également entraîner des conflits concernant les cadres et finalités de l'interprétation des informations, chiffres et données. Ces conflits peuvent alors porter sur les conceptions de « l'évaluation » dans lesquelles les opérateurs sont supposés s'inscrire. Pour les évaluateurs internes, on l'a dit, cela s'exprimera par exemple sous la forme d'une tension entre une finalité d'évaluation à destination des autorités subsidiaires (surtout le Ministère de l'Intérieur) et celle de « diagnostic » intéressant plutôt les acteurs responsables de projets et autorités locales, qui sont plus à même d'offrir un aperçu des attentes des citoyens, d'identifier ce qui pose problème (les **symptômes**) et, *in fine*, de déterminer ou, le cas échéant, de réorienter la politique locale en matière de sécurité. Se pose aussi concrètement, dans ce cadre, la question de savoir s'il convient d'évaluer des objectifs attribués à des dispositifs ou des

projets (ce que les évaluateurs préféreraient faire) ou des objectifs liés à des phénomènes criminels en constituant les objets (ce que les autorités subsidiaires préfèrent demander) (Caprasse, Brutyn et collab., 2017). Du côté des analystes civils, une tension similaire est observable entre la poursuite d'un idéal d'« action guidée par l'information » et une « gestion par le chiffre » qui manifeste la prégnance d'une logique de production quasi ritualisée de bilans chiffrés censés légitimer la politique policière, mais dont l'impact sur l'action et son objet demeure faible, en tout cas méconnu (Tange, 2017, 390-95 et 2019).

Les conflits entourant la maîtrise des savoirs produits peuvent enfin concerner les conceptions divergentes quant aux objectifs initiaux de l'évaluation ou des contradictions entre les objectifs défendus par les opérateurs, privilégiant certaines audiences plus opérationnelles, qui sont par ailleurs interlocuteurs de l'évaluation, et les objectifs d'audiences diverses, tant internes qu'externes, davantage en posture de commanditaires. Et même si ces conflits, tant ceux concernant les conceptions de l'évaluation que ses objectifs, sont parfois plutôt de l'ordre du fantasme que de la réalité ou de l'expérience, ils n'en ont pas moins un impact sur les précautions que peuvent prendre les opérateurs pour éviter ce qui constitue à leurs yeux un trop grand décalage avec leur propre posture ou point de vue. Nous y reviendrons.

3. ENTRE FONCTION DOUBLE ET POSITIONNEMENTS DES OPÉRATEURS DE L'ÉVALUATION

Le cadre institutionnel et les circonstances des acteurs de l'évaluation en présence étant posé, examinons à présent plus en profondeur la fonction que les évaluateurs internes et les analystes civils des polices locales assument concrètement. Voyons surtout comment, à partir d'ancrages organisationnels et de profils professionnels divers, ils s'ajustent aux limites et contraintes découlant de ce cadre qui entoure les évaluations dont ils assument un rôle d'opérateur.

a. Une fonction double de traduction des opérateurs de l'évaluation

De manière générale, les opérateurs d'évaluations étudiés dans nos divers travaux de recherche assument une fonction de **traduction** dont le mouvement est double : à la fois de **transformation** d'un ensemble d'activités et de phénomènes en constituant les objets dans leur langage technique, et d'**interprétation** des données et chiffres ainsi produits dans un langage compréhensible pour leurs audiences respectives. Précisons que nous nous référons plutôt à une définition générale de la notion de traduction, c'est-à-dire à « une opération qui consiste à transformer un énoncé intelligible en un autre énoncé intelligible pour rendre possible la compréhension de l'énoncé initial par un tiers. La traduction est réussie si elle n'a pas engendré un détournement de sens » (Amblard, Bernoux et collab., 1996, 135). Nous n'avons pas tenté d'insérer formellement et *a posteriori* nos efforts de théorisation dans le cadre théorique et les notions clés de la sociologie de la traduction initiée par les travaux de M. Akrich, M. Callon et B. Latour (2006), ou de

celle découlant de son adaptation par P. Lascoumes à l'étude des réseaux d'action publique (Lascoumes, 1996). Leur influence sur nos réflexions se manifeste toutefois sur le plan de notre regard construit sur les opérateurs d'évaluation, c'est-à-dire en tant qu'acteurs s'efforçant de nourrir le lien entre les audiences, interlocuteurs et commanditaires aux activités et enjeux plus ou moins hétérogènes (Callon et Latour, 1991).

La première dimension de cette fonction de traduction se caractérise ainsi par un travail de transformation, essentiellement technique, d'activités et phénomènes en données et chiffres divers. Ce travail correspond au pan de « mesure » de l'évaluation, c'est-à-dire à l'appréciation donnée à un phénomène ou une activité, selon une échelle de valeurs ou un ordre de grandeur, que cette échelle ou cet ordre soient quantitatifs ou qualitatifs (Lacroix et Tange, 1997). Les opérateurs doivent coder, trier, vérifier ces données afin d'en assurer la validité. Les tâches essentielles correspondant à cette dimension sont pour commencer la production de données et/ou de chiffres. D'autres tâches en matière de transformation de données sont liées à la récolte et la fourniture de données pertinentes à propos des dispositifs à évaluer, et à l'établissement de liens entre les données (c'est-à-dire essentiellement la contextualisation des données pertinentes tant par rapport au contexte local qu'aux circonstances de leur production). Enfin, les évaluateurs internes et les analystes sont amenés dans le cadre de cette fonction à fournir un soutien méthodologique aux interlocuteurs impliqués dans la production de ces données, mais aussi aux audiences, notamment afin de clarifier leur demande et spécifier ce qui est faisable et pertinent d'un point de vue technique.

Les évaluateurs internes et les analystes assument également, à des degrés divers, une deuxième dimension d'interprétation des données, de traduction des données et chiffres au profit de leurs audiences, c'est-à-dire dans une perspective exécutive, de prise de décision, terme entendu ici au sens « politique » déjà mentionné en introduction. Que ce soit avec l'objectif de produire des outils (tableaux chiffrés, par exemple) qui « parlent » à leurs audiences, ou au travers d'analyses plus développées, voire en participant comme conseillers à la prise de décision, les opérateurs doivent donner un sens et du sens à ces données dans un contexte plus large qui dépend des usages qui en sont faits par leurs audiences et des finalités de l'évaluation ainsi produite. Ils doivent pour ce faire au minimum rendre les chiffres produits compréhensibles et utilisables tels quels.

[Une analyste] utilise volontairement des chiffres bruts pour accentuer une évolution à court terme. Elle le fait afin que ses cartes soient « plus parlantes » pour les utilisateurs opérationnels, mais en sachant fort bien que la présentation des dernières occurrences de certains types de faits devrait l'être de manière relative. Elle assume ce faisant ce qu'elle présente comme une forme d'hérésie méthodologique aux yeux de certaines analystes de la police fédérale donnant des formations en matière de cartographie (Tange, 2017, 288).

Cette dimension correspond donc plus spécifiquement, du point de vue des opérateurs étudiés, à l'importance accordée à la connaissance du contexte général de cette prise de décision. Les tâches essentielles des opérateurs de ces évaluations sont alors la contextualisation **politique** de ces données, à savoir la réintégration des données et chiffres dans leur contexte d'inscription : éléments externes qui impactent les activités et phénomènes « mesurés » (contexte local ou supralocal, politique, économique démographique, géographique, urbanistique et social) mais aussi les conditions et les ressources à la disposition des acteurs qui prennent en charge les phénomènes ou mènent les activités (Caprasse, Brutyn et collab., 2017). Une telle contextualisation soutient la justification et la réorientation de la décision politique et la réallocation des ressources publiques. En parallèle au rôle de soutien méthodologique, les évaluateurs internes et analystes civils s'efforcent également de créer une culture de l'évaluation et de l'analyse, les analystes s'efforçant par exemple d'amener la hiérarchie policière à développer une vision incluant le recours à leurs outils et services.

La fonction d'évaluateur interne, pour moi, doit être moins un collecteur de données qu'un soutien méthodologique dans la mise en place d'un management par projet, qui comprend alors la définition des besoins, la méthodologie de projet, la [mise en œuvre] du projet, et l'évaluation (...). Le soutien méthodologique défini dans la circulaire de 1996, c'était surtout apporter des données chiffrées. Or moi, [je veux voir] le besoin qui se cache derrière, comment on essaie d'y répondre, quels seraient les indicateurs les plus adéquats ou quelle méthodo on met en place. (...) Donc on est plus dans le comment développer une culture de l'évaluation au niveau local (extrait d'entretien avec un évaluateur interne, issu de la recherche de Caprasse, Brutyn et collab., 2017)

Comme nous le verrons, les opérateurs s'inscrivent prioritairement dans l'une de ces dimensions, sans pour autant négliger l'autre : les évaluateurs internes privilégient davantage la dimension d'interprétation de données et chiffres souvent produits et transformés par d'autres opérateurs ; là où les analystes s'inscrivent plus généralement déjà dans la première dimension, tout en conservant, comme mentionné, la seconde.

Fonction double des EI et AL dans l'évaluation

TACHES

Transformation des données

Evaluation dans sa dimension de "mesure"

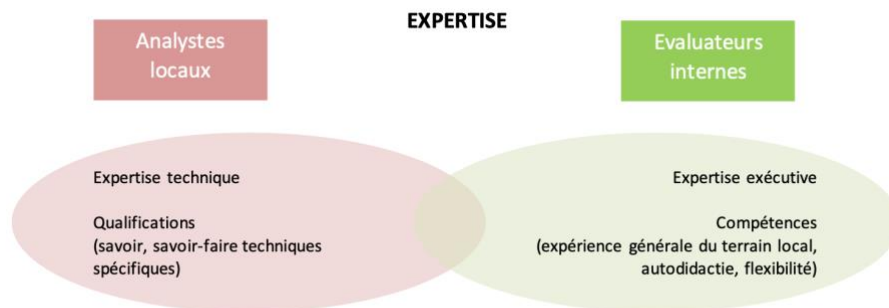
production de données
production de chiffres
récolte et fourniture de données pertinentes
liens entre les données
(contextualisation situationnelle et technique)

Interprétation des données

Evaluation dans sa dimension "politique"

allocation de ressources publiques
soutien à la justification
réorientation de la décision
sens des données
(contextualisation politique)

Mises en évidence par ce travail comparatif de théorisation, ces dimensions sont indissociablement constitutives de la fonction de traduction. Elles sont toutefois doublement en tension : non seulement en raison de leur cadre professionnel (ancrages organisationnels et profils professionnels divers chez les opérateurs. cf. *infra*), mais peut-être surtout en raison de la nature des expertises à constituer et mobiliser dans chaque mouvement de traduction, et qui polarisent différemment les relations aux autres acteurs de l'évaluation. En effet, d'une part, la dimension de **transformation** renvoie à une **expertise technique**, qui nécessite des qualifications, des savoirs et savoir-faire techniques précis, ces derniers s'accompagnant d'un souci méthodologique d'objectivité. D'autre part, celle d'**interprétation** que les évaluateurs internes et analystes sont susceptibles d'assumer dans leurs contextes respectifs renvoie plutôt à une **expertise exécutive**, liée à la participation à la prise de décision et qui nécessite des compétences relevant cette fois de l'expérience acquise dans ce contexte bien précis, ainsi que des qualités personnelles (flexibilité et autodidactie) intimement liées à l'acquisition de cette expérience (Monjardet, 1996, 122) : une connaissance des réseaux et de l'environnement politique local, en ce compris les attentes des audiences diverses ; et également la capacité de se ménager et de maintenir un adossement et/ou une proximité aux lieux de prise de décision locale.

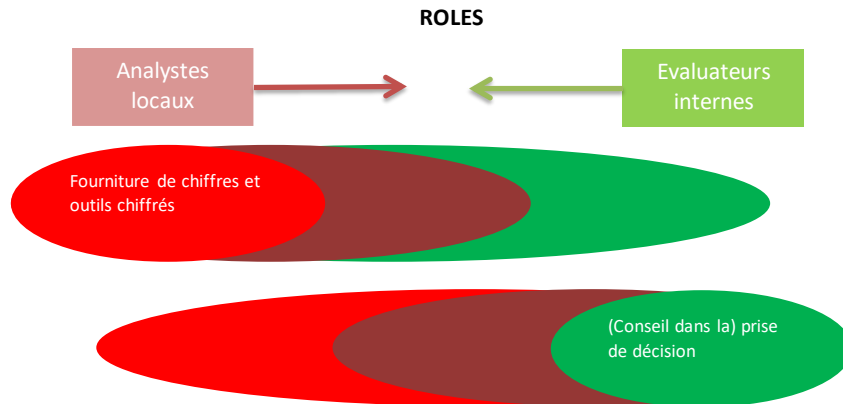


b. Des ancrages différents imposant des équilibres de cette fonction double

Ceci étant, ce sort commun d'avoir à assumer une fonction présentant deux dimensions essentielles - l'une technique, l'autre exécutive -, les évaluateurs internes et analystes civils des polices locales l'assument chacun à partir d'un ancrage organisationnel qui s'accompagne d'une dominance attendue. Cet accent sur l'une des dimensions de leur fonction de traduction découle de la forme d'expertise à partir de laquelle s'est construite leur place dans leur environnement professionnel respectif.

Les analystes ont ainsi investi une diversité de domaines d'activités et de rôles à partir de celui de la fourniture de chiffres et outils chiffrés destinés à la planification stratégique dans leurs corps de police (Tange, 2017). Les évaluateurs internes - en particulier mais pas seulement ceux des plans des villes et communes de taille plus

importante - ont pour leur part été tendanciellement amenés à déployer leurs rôles avant tout sous la forme d'une expertise exécutive. En fait, en tant qu'« évaluateurs », ils assument deux rôles : d'une part, un rôle de conseiller dans la prise de décision en « interne » (par le fonctionnaire de prévention et l'autorité locale) et d'autre part, un rôle de défense de la pérennité des projets auprès des autorités supralocales finançant les plans stratégiques (Nolet, 2009 ; Smeets, 2010 ; Caprasse, Brutyn et collab., 2017).



A partir d'ancrages différents qui s'accompagnent de la dominance inhérente d'une dimension dans leur fonction de traduction, les opérateurs « s'en sortent » de diverses manières face aux contraintes, négociations et impératifs d'ajustement réciproque relevés au premier point. Ils ont en particulier à s'ajuster aux tensions et conflits entourant les savoirs qu'ils produisent. Pour ce faire, ils s'efforcent souvent d'équilibrer ou de rééquilibrer les deux dimensions de leur fonction de traduction. Il ne s'agira pas ci-dessous d'être exhaustif à cet égard. Nous ne proposerons en effet pas un catalogue des pratiques manifestant de tels ajustements, mais présenterons celles qui nous ont semblé les plus emblématiques.

Parmi les modalités d'ajustement adoptées par les opérateurs d'évaluation, la plus étonnante est peut-être **l'éloignement, voire une fuite, de l'évaluation**. Cet éloignement se présente sous diverses formes. Il y a d'abord la tentation de « l'opérationnel », manifeste chez les analystes, mais également présente chez les évaluateurs internes qui s'investissent de la sorte dans le pilotage de l'action des acteurs de terrain, plutôt que dans les (seuls) enjeux d'évaluation. Les opérateurs justifient d'ailleurs souvent ce rapprochement par la nécessité d'« **apprivoiser le terrain** » ou « **de partager des moments de terrain avant de passer à la réflexion** » (Caprasse, Brutyn et collab., 2017). Ceci leur permet aussi d'améliorer l'accès aux données chez ces acteurs ou de bonifier, directement à la source, la qualité des données encodées ou récoltées. A cette tentation de la base s'ajoute parfois ou se substitue celle de l'adossement au « sommet », c'est-à-dire aux autorités, en s'investissant dans des rôles divers, en particulier celui d'expert ou de conseiller ; les analystes s'appuient alors plutôt sur les directeurs généraux et/ou le chef de corps

et les évaluateurs internes, sur le bourgmestre ou le fonctionnaire de prévention² (Caprasse, Brutyn et collab., 2017).

Le retranchement derrière les expertises techniques de récolte, de production et de contextualisation des données est également une stratégie spécialement efficace chez les analystes. Au nom de la garantie d'un niveau de qualité des données et chiffres produits au sein du corps de police, l'analyste peut ainsi s'investir dans son **contrôle**. Selon les modalités de cet investissement, l'analyste est de la sorte susceptible d'investir le domaine de l'analyse opérationnelle ou encore celui du contrôle des pratiques d'encodage par les services opérationnels. Dans les deux cas, de tels investissements contribuent *in fine* à assurer sa place dans la zone. De plus, à mesure que son travail s'oriente vers la production systématisée de chiffres, notamment sous la forme du développement et du suivi de la mise en œuvre d'outils de pilotage, l'analyste peut être amené à s'impliquer de manière plus directe **dans la gestion et l'amélioration d'autres processus**, non seulement de production de données, mais aussi de contrôle de la qualité, voire des processus organisationnels sur lesquels ces données portent. L'analyste est ainsi susceptible d'être considéré au minimum comme un expert, un conseiller technique, mais également de devenir un pilote à part entière, investissant ce faisant une fonction exécutive (Tange, 2017, 158-160, 177 et 2019).

Et c'est afin d'entretenir cette expertise que les opérateurs, qu'ils soient analystes locaux ou évaluateurs internes, vont s'assurer de la mise à jour et du développement de leur maîtrise de savoirs et chiffres intervenant dans la légitimation de l'action réalisée ou en cours (suivi, bilan, rapport d'activités) ou de celle à réaliser (planification, projets). Dans ce cadre, une des stratégies peut être de créer des réseaux horizontaux d'opérateurs, ce qui permet alors de partager des expériences (y compris d'ajustement aux contraintes et attentes) et d'élaborer des cadres de travail collectifs qui peuvent alors plus facilement s'imposer aux audiences, qu'elles soient locales ou supralocales (notamment les commanditaires). C'est par exemple le cas des évaluateurs internes de la Région bruxelloise (Caprasse, Brutyn et collab., 2017). Pour leur part, les analystes disposent d'un réseau national organisé par la police fédérale, dont l'accès est limité aux analystes brevetés, et de deux réseaux, l'un francophone, l'autre néerlandophone, mis en place à l'initiative des analystes locaux, sans restriction de niveau ou de type de qualification. Toutefois, ces réseaux n'interviennent pas vraiment comme forums destinés à structurer des cadres de travail imposables aux audiences respectives des analystes ; le réseau national consiste plutôt en un lieu de formation continue, très technique, et les autres, comme espace d'échange sur des pratiques localement très diverses (Tange, 2017, 208, 377).

Une autre approche largement mobilisée est de s'efforcer de développer des évaluations ou diagnostics qui répondent bon an mal an à plusieurs objectifs, sans forcément n'en remplir aucun. Cette modalité d'ajustement - qui peut prendre les formes d'un « **travail de lissage** » des données fournies par les responsables des dispositifs ou des conclusions des évaluations - est singulièrement présente chez les

évaluateurs internes. Leur crainte est que si ces diagnostics ou évaluations ne sont pas assez « **bons** », on leur « **coupera les vivres** » (Caprasse, Brutyn et collab., 2017). Les évaluateurs internes doivent donc s'adapter constamment et « bricoler », au sens donné par I. Poulet (1995), pour que l'évaluation ne soit pas défavorable à leur autorité locale :

Le fait de dire que les acteurs « bricolent » à partir des matériaux qui leur sont accessibles ne signifie pas qu'ils n'ont aucune idée des objectifs qu'ils poursuivent mais que ces objectifs sont susceptibles d'être modifiés en cours de route (...), que ces changements de directions ne sont pas totalement maîtrisés puisque chaque acteur compte avec ce que font les autres et doit s'adapter au fur et à mesure (...) et qu'il compose à partir d'éléments empruntés à des contextes divers qui ont cependant chacun une certaine « logique » (...) qui limite les usages qu'il peut en faire (Poulet, 1995, 19-21).

Ce sera en particulier le cas pour les nombreux projets à vocation plus sociale (maisons de quartier, travailleurs de rue et médiations diverses), pour lesquels les indicateurs (chiffrés) et les axes d'évaluation proposés notamment par les commanditaires sont estimés peu pertinents (Caprasse, Brutyn et collab., 2017).

On notera cependant que si cette crainte que l'évaluation interne n'entraîne la fin du financement fédéral des projets de prévention au plan local est souvent invoquée par les évaluateurs internes, elle est tout autant présentée comme peu probable, du moins en tant que conséquence directe de cette évaluation. Pour le dire autrement, les évaluateurs internes tiennent un double discours. D'une part, une grande majorité dit être persuadée que si l'on met fin aux politiques locales de prévention, ce sera pour des raisons « **politiciennes** » ou de manque de moyens (Caprasse, Brutyn et collab., 2017). Dans ce cadre, les rapports d'activité et les DLS ne serviraient alors qu'à fournir une justification *a posteriori*. Mais d'autre part, l'argument de la nécessité de rédiger de bonnes évaluations pour éviter cette fin n'est pas moins évoqué régulièrement, comme un mantra qui structure au passage l'utilité, voire l'indispensabilité, de l'évaluateur interne. Celui-ci se sent et se présente alors comme le fer de lance de la protection des intérêts locaux et des travailleurs du plan stratégique.

Cette perspective de légitimation et de justification des actions est particulièrement présente dans les relations avec les autorités locales et les motivations qui leur sont attribuées. Les évaluateurs internes, et dans une certaine mesure les analystes et leur chef de corps, **volent** ainsi leur évaluation (rapport et DLS) et rapports d'activités aux autorités locales comme des outils de marketing électoral, et à tout le moins de communication (conférences de presse, présentation au conseil communal, etc.) et ce, bien plus que comme des outils de pilotage (Smeets, 2010 ; Caprasse, Brutyn et collab., 2017). Dans les grandes villes ou les villes plus riches, ou dans ce que D. Duprez et C. Lamarche (1990, 61) nomment les « localités hégémoniques » - qui sont justement celles où les audiences locales sont plus à même aussi de négocier sur un pied d'égalité avec les audiences supralocales

(commanditaires des évaluations) -, les DLS et leurs « chiffres magiques » ont ainsi permis d’asseoir la légitimité des politiques locales de sécurité en produisant une image intégrée et cohérente d’un ensemble de dispositifs disparates qui, pris individuellement, offrent rarement une visibilité importante, sinon dans les quartiers où ils sont implantés (Smeets, 2010). En ce qui concerne les analystes civils, de par leur ancrage au sein d’une entité territoriale (la zone de police³) distincte de celle de la commune, ou des communes dont les bourgmestres constituent les autorités locales de référence, l’accent porte plus sur la défense par la direction de la zone d’une initiative optimale dans la définition de sa politique et d’une capacité de contrer des initiatives communales plus ponctuelles, lorsqu’elles sont estimées inopportunes, objectivations chiffrées à l’appui (Tange, 2017, 119-120, 129-131).

Mais si de telles modalités d’ajustement sont observables dans les deux groupes professionnels, elles sont largement tributaires des ressources variables disponibles à ces opérateurs. Certaines découlent du cadre qui leur est fixé par les autorités, la définition du statut des acteurs et de leur fonction étant plus ou moins laissée aux autorités locales (Smeets, 2006 ; Tange, 2017). D’autres découlent plus indirectement de cette latitude laissée aux pouvoirs locaux, définissant un contexte particulier d’engagement plus ou moins opportuniste d’un personnel aux parcours professionnels singuliers, plus ou moins qualifié (voir la différence déjà mentionnée à cet égard entre analystes civils des polices locales et analystes stratégiques fédéraux, ainsi qu’entre analystes et évaluateurs internes) (Tange, 2017, 113-120). Dans ces deux cas, les ressources disponibles donnent aux opérateurs des évaluations une autonomie, de fait ou reconnue, plus ou moins importante, mais leur offrent aussi tout simplement les « moyens » de bricoler, de s’adapter, ou dans certains cas, de résister aux attentes et demandes plus ou moins contraignantes des différentes audiences. Outre les moyens financiers et matériels (local, ordinateurs, logiciels, financement de formations, etc.), on citera dans les moyens ou ressources qui ont pu être mentionnés : les bons rapports avec les autorités ou la hiérarchie (éventuellement subalterne), l’accès aux réunions importantes, l’existence de réseaux de partenaires fiables, les compétences, savoirs et savoir-faire personnels, l’ancrage physique (localisation du bureau) et organisationnel auprès d’une figure clé, la disposition d’un adjoint ou d’une équipe, et la reconnaissance et valorisation du rôle ou de la fonction (Caprasse, Brutyn et collab., 2017 ; Tange, 2017, 313-324).

EN CONCLUSION

L’examen préliminaire des deux groupes professionnels que constituent les analystes civils des polices locales et les évaluateurs internes en Belgique, tous deux investis dans des activités de production de savoirs destinés à alimenter des instruments d’évaluation de politiques de sécurité et de prévention, révèle un certain destin commun aux acteurs chargés d’assumer un rôle d’opérateur en la matière. Au départ d’une fonction attribuée de manière vague (ou générique), qui leur impose des ajustements constants, et afin de se stabiliser au travers d’un positionnement clair, comme acteur fort, c’est-à-dire sachant se rendre

indispensable, les évaluateurs internes et analystes doivent diversifier leurs expertises, c'est-à-dire en s'inscrivant dans les deux registres fonctionnels, mais cela en s'efforçant d'en dominer un.

Les analystes civils des polices locales doivent ainsi renforcer leur expertise technique en développant leur connaissance du terrain local et leur compréhension des enjeux liés aux attentes des acteurs qui interviennent dans les lieux de décision et de planification, également afin de pouvoir les anticiper. Mais ce faisant, ces analystes sont susceptibles - et ils y sont parfois amenés par nécessité technique - d'assumer aussi un rôle exécutif, de s'insérer plus activement dans les processus de prise de décision. Les évaluateurs internes doivent pour leur part renforcer leurs savoirs et savoir-faire techniques (en ce compris le soutien méthodologique), cette fois afin d'asseoir leur crédibilité exécutive - notamment par rapport aux autorités locales ou subsidiaires -, mais aussi leur capacité à diffuser une « culture de l'évaluation ». C'est le cas surtout dans les domaines de la récolte de données et de la contextualisation utile des données, c'est-à-dire permettant de noyer de « mauvais chiffres » (surtout de statistiques policières) par des données de contextualisation ou des données plus « qualitatives ».

Si de telles dynamiques ne sont pas forcément surprenantes, il est assez remarquable que dans un cas comme dans l'autre, ces opérateurs d'évaluation auront besoin de démontrer un savoir ou savoir-faire singulier de par son caractère hybride, imposé par la nécessité de renforcer une expertise par l'autre. C'est cela qui est susceptible de rendre concrètement la fonction indispensable et l'acteur capable d'en développer les caractéristiques difficilement remplaçables. Car il y a des analystes peu qualifiés ou assumant uniquement un rôle de conseil du chef, tout comme on trouve des évaluateurs internes (et ils sont nombreux) cantonnés dans un rôle de « simple collecteur de données » et de chargé de la description de celles-ci. Les deux peuvent alors se sentir perçus comme plus « dispensables ».

Presque ironiquement, la diversité des tâches de ces opérateurs, constitutive de la vulnérabilité de fonctions définies vaguement (on sert à tout et on est donc facilement interchangeable dans une fonction), peut devenir en définitive un atout si elle permet, par addition d'expérience et de qualification individuelle, de soutenir une expertise personnelle polyvalente, au sens de « cumulant plusieurs valeurs ». Etre polyvalent signifie alors à la fois, prendre des valeurs différentes à différents moments (et en fonction des relations avec les différentes ressources disponibles) et avoir en même temps plusieurs valeurs (Mahieu, Scheer et Smeets, 2017).

Ce que nous enseignent ces deux terrains de recherche, c'est donc que c'est sur cette construction hybride de polyvalence de l'expertise (mais avec une dominance) que se situent les ajustements les plus efficaces et qui donnent à ces acteurs instrumentaux, éventuellement dotés d'un statut défavorable dans un environnement valorisant avant tout l'expérience et les savoirs « opérationnels », des places plus favorables auprès de leur hiérarchie et des figures d'autorité « interne ». Il convient toutefois de souligner une fois encore une **(inter)dépendance**

plus importante des évaluateurs internes aux situations locales, en raison de leur statut professionnel plus précaire autant que de leur double casquette. Ils dépendent ainsi tant de la reconduction des subsides pérennisant les dispositifs qu'ils évaluent, et aussi leur emplois, que de changements politiques au niveau local, qui peuvent affecter à la fois leur emploi et leur posture par rapport aux autorités locales. Ils dépendent en outre d'une situation de cumul éventuel des fonctions d'évaluateur interne avec d'autres fonctions au sein du plan stratégique de la commune. Les évaluateurs internes, dont on peut considérer qu'ils occupent avec le plus de force leur place, sont en définitive ceux qui, selon les termes de l'un d'entre eux, « participent au management par projet » : ils ne produisent alors pas seulement une « évaluation-rapport d'activité contextualisé » mais contribuent aussi à la définition des besoins, à la méthodologie du projet et à l'accompagnement de sa mise en œuvre. De telles participations s'observent plutôt dans les grandes villes et communes, notamment en raison de la taille des plans que les évaluateurs internes ont à évaluer, des moyens en jeu, mais également dans la mesure où ils ont pour la plupart une expérience plus longue, valorisable dans une logique de préservation des bons éléments de l'administration, même quand la majorité politique change.

Si l'équilibre de leurs expertises est différent, il s'agit là d'ailleurs d'un trait partagé avec les analystes dont il semble que la fonction soit affectée d'un très faible *turnover*. Celui-ci permet donc cette thésaurisation d'expérience, dans une organisation - la police - qui valorise fortement le savoir-faire et les savoirs pratiques. Et à l'égard de cet équilibre d'expertises, on pourrait *in fine* considérer que les évaluateurs internes occupent de manière schématisée une **fonction exécutive plus fragile, voire faible** si elle n'a pas su développer d'autres atouts qui la rendent indispensable ou si la mobilité est trop importante, empêchant cet accroissement de l'expérience. Pour leur part, les analystes civils **occupent plus souvent une fonction technique (et instrumentale) stable**, devenue forte par la voie de la création et de la saisie d'opportunités multiples, notamment en vertu des conceptions de la hiérarchie. De ce point de vue, la force relative des analystes civils résiderait en la possession plus fréquente d'un savoir technique ne nécessitant pas forcément le temps d'une expérience acquise. Leur expertise technique leur donne en effet la latitude de faire offre de service, de faire don de leurs compétences et de leur temps et ainsi de négocier plus facilement avec leurs audiences, et surtout avec leurs commanditaires les plus proches, voire leurs interlocuteurs de la hiérarchie subalterne. C'est pour de telles raisons que l'on peut constater que, en référence au titre du chapitre, les aléas du positionnement des acteurs de l'évaluation semblent toucher davantage les évaluateurs internes.

Notes

¹ Jusqu'en 2009, le Moniteur de sécurité se présente sous la forme d'un questionnaire préparé par la police fédérale et administré téléphoniquement par une firme privée auprès d'un échantillon de la population sélectionné de manière aléatoire dans l'annuaire téléphonique, avec une représentativité par Région et type de communes. Les enquêtes visent notamment les villes ou communes bénéficiant d'un plan stratégique. Cinq thèmes sont abordés : les problèmes dans le quartier, la victimisation, le sentiment d'insécurité, les contacts avec les services de police et le fonctionnement de la police. Le Moniteur été administré sept fois, de sa création en 1997 à 2009. Les résultats et la méthodologie sont disponibles sur <http://www.moniteurdesecurite.policefederale.be/moniteurdesecurite/>.

² Chargé de coordonner et de gérer le plan stratégique de sécurité et de prévention, il est également financé par ces plans mais engagé par la commune.

³ Une zone de police peut être composée de plusieurs communes (c'est le cas de la grande majorité des zones) ou d'une seule commune.

Références

- AMBLARD H., BERNOUX P., HERREROS G. et Y.-F. LIVIAN (1996). *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris : Le Seuil.
- AKRICH M., CALLON M. et B. LATOUR (Eds.) (2006). *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*, Paris : Ecole des mines de Paris, Sciences Sociales (Publication sur OpenEdition Books : 19 avril 2013).
- CALLON M. et B. LATOUR (1991). *La science telle qu'elle se fait : Anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise*, Paris : La Découverte.
- CAPRASSE V., BRUTYN D., ENHUS E. (Ed.) et S. SMEETS (Ed.), collab. MOREELS T., BAUWENS T. et M. LEYS (2017). *Guide méthodologique d'évaluation d'impact des plans stratégiques de sécurité et de prévention, Methodologische gids voor impactevaluatie van strategische veiligheids- en preventieplannen*, Bruxelles : Centre de recherches criminologiques de l'Université libre de Bruxelles, CRiS Crime and Society de la Vrije Universiteit Brussel.
- DIRECTION GENERALE POLITIQUE DE SECURITE ET DE PREVENTION (2005). *Guide méthodologique pour un diagnostic local de sécurité*, Bruxelles : SPF Intérieur.
- DUPREZ D. et C. LAMARCHE (1990). Les politiques locales d'ordre de la cité. De l'innovation à la gestion du quotidien, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 2, 61-80.
- GLASER B. et A. STRAUSS (2010). *La découverte de la théorie ancrée : stratégies pour la recherche qualitative*, Paris : A. Colin, Individu et société.
- GOVERNEMENT FEDERAL (2000). *Plan fédéral de sécurité et de politique pénitentiaire*, Bruxelles.
- GREENE J. (1994). Qualitative Program Evaluation, Practice and Promise, dans Denzin N.K et Y.S. Lincoln, *Handbook of Qualitative Research*, London : Sage.
- KAMINSKI D. (2002). Troubles de la pénalité et ordre managérial, *Recherches sociologiques*, 1, 87-107.
- LAPERRIÈRE A. (1997). La théorisation ancrée (grounded theory) : démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées, dans Poupart J., Deslauriers J.P., Groulx L.H., Laperrière A., Mayer R. et A. Pires, *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Paris, Casablanca : Gaëtan Morin, 309-340.
- LACROIX J. et C. TANGE (1997). *Evaluer les contrats de sécurité. Portefeuille de lecture*, Bruxelles : Politeia.

- LASCOUMES P. (1996). Rendre gouvernable : de la « traduction » au « transcodage » : l'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique, dans Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, *La Gouvernabilité*, Paris : Presses universitaires de France, 325-338.
- LASCOUMES P. et P. LE GALÈS (2009). *Sociologie de l'action publique*, Paris : Armand Colin.
- LASCOUMES P. et P. LE GALÈS (2004). *Gouverner par les instruments*, Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Gouvernances.
- LOI DU 7 DÉCEMBRE 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, *Moniteur Belge*, 5.I.1999.
- MAHIEU V., SCHEER D. et S. SMEETS (2017). Les ressources du chercheur dans son métier, dans De Man C., Jaspert A., Jonckheere A., Rossi C., Strimelle V. et F. Vanhamme, *Justice ! Chercheurs en zones troubles*, Montréal : Erudit, Livres et Actes, 74-101.
<http://retro.erudit.org/livre/justice/2017/index.htm>.
- MONJARDET D. (1996). *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris : L'Harmattan.
- MONITEUR DE SECURITE, <http://www.moniteurdesecurite.policefederale.be/moniteurdesecurite/>.
- NOLET L. (2009). *Les pratiques des évaluateurs internes au sein des politiques de prévention et de sécurité. Mémoire de criminologie sous la direction de S. Smeets*, Bruxelles : Université libre de Bruxelles, Ecole des sciences criminologiques Léon Cornil.
- PIRES A. (1997). Echantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique, dans J. Poupert, J.P. Deslauriers, L.H. Groulx, A. Laperriere, R. Mayer et A. Pires, *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Paris, Casablanca : Gaëtan Morin, 113-169.
- POULET I. (1995). *Les nouvelles politiques de prévention. Une nouvelle forme d'action publique ? Rapport de recherche*, Louvain-La-Neuve : Université catholique de Louvain, Département de criminologie et de droit pénal.
- SMEETS S. (2006). *Nouveaux uniformes et Etat social actif : vers une recomposition du champ de la sécurité en Belgique ? Thèse de doctorat présentée en vue l'obtention du titre de Docteur en criminologie*, Bruxelles : Université libre de Bruxelles, Faculté de Droit et de criminologie.
- SMEETS S. (en collaboration avec TANGE C.) (2010). L'évaluation des politiques de sécurité et de prévention en Belgique, dans ROBERT Ph. (Ed.), *L'évaluation des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance en Europe*, Paris : L'Harmattan.
- SMEETS S. et C. TANGE (2005). L'évaluation de l'efficacité de la police : promotion d'une logique managériale, *La pensée et les hommes*, 57, 183-195.
- TANGE C. (2017). *Les analystes civiles de la police locale belge. Entre fer de lance d'une police guidée par l'information et alibi de sa gestion pérenne par les chiffres. Thèse de doctorat présentée en vue l'obtention du titre de Docteur en criminologie*, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, Faculté de Droit et de criminologie.
- TANGE C. (2019). Les analystes civiles de la police locale belge. Acteurs emblématiques d'une modernisation ambivalente, *Revue de droit pénal et de criminologie*, à paraître.
- TRÉPOS J.-Y. (1996). *La sociologie de l'expertise*, Paris : Presses universitaires de France, Que sais-je ?